

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1636

29 août 2006

### SOMMAIRE

A.S.C. S.A., Luxembourg . . . . .	78499	PGE Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	78523
Agence Principale Nilles-Weyland Dan + Danièle, S.à r.l., Kopstal . . . . .	78489	PGE Property Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	78526
Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78514	PGE Property Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	78528
Bedminster (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78500	Prestacompta, S.à r.l., Livange . . . . .	78491
Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78517	Procobel S.A., Luxembourg . . . . .	78487
Business Consultancy Services S.A., Luxembourg . . . . .	78524	Qioptiq, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78502
Business Consultancy Services S.A., Luxembourg . . . . .	78525	Redbirds Participations S.A., Luxembourg . . . . .	78487
Centenia Finance S.A., Luxembourg . . . . .	78520	S.H.I., Société Hôtelière d'Investissements S.A., Bertrange . . . . .	78491
Colony TCB Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78488	S.H.I., Société Hôtelière d'Investissements S.A., Bertrange . . . . .	78493
Colony TCB Investor (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78488	Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	78486
CP-BK Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	78501	Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	78486
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg . . . . .	78525	Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	78486
Edizione Finance International S.A., Luxembourg . . . . .	78499	Samgwym Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	78486
Edizione Finance International S.A., Luxembourg . . . . .	78500	Scarabeo Investment S.A., Luxembourg . . . . .	78489
Electricité Innolux S.A., Sandweiler . . . . .	78486	Sofi Investment S.A., Luxembourg . . . . .	78519
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	78493	Sofite S.A., Luxembourg . . . . .	78523
Fondation Restena, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	78482	Summit Partners IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78514
Gecofet Petroleum S.A., Luxembourg . . . . .	78488	Tebia Company S.A., Luxembourg . . . . .	78514
GPCH, Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	78500	Ternium S.A.H., Luxembourg . . . . .	78489
Holding Européenne d'Inventions S.A., Luxembourg . . . . .	78489	Ternium S.A.H., Luxembourg . . . . .	78490
HWGW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78513	Ternium S.A.H., Luxembourg . . . . .	78490
HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78501	TMF Secretarial Services S.A., Luxembourg . . . . .	78482
International Society Marken Consultance (ISOM) S.A.H., Luxembourg . . . . .	78520	Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	78487
Lortel Lux, S.à r.l., Livange . . . . .	78491	Tractlux, S.à r.l., Livange . . . . .	78493
Luximmo Beteiligung und Grundbesitz AG, Leudlange . . . . .	78488	Traf S.A., Luxembourg . . . . .	78520
Marvus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	78521	Transalliance Luxembourg S.A., Bettembourg . . . . .	78501
Meash Holding S.A., Luxembourg . . . . .	78521	Transports Carlier S.A., Rodange . . . . .	78491
Mercuria Services S.A., Luxembourg . . . . .	78490	Universal Immobilière, S.à r.l., Assel . . . . .	78517
Moretta S.A., Luxembourg . . . . .	78489	Vienna I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78528
Navaro S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	78485	Visma Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78496
OMI Ortopedico Medical International S.A.H., Luxembourg . . . . .	78493	Visma Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	78499
PGE Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	78521	Xeno S.A., Luxembourg . . . . .	78494
		Zither Ltd. Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	78493

**TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.029.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

R.J. Schol / P. van Baarle

(064010.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**FONDATION RESTENA, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg G1.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2005**

(en euros)

Actif	Nts		Corr.valeur	31.12.2005	31.12.2004
	Val. brutes				
A. Capital souscrit non versé.....		0,00	0,00	0,00	0,00
B. Frais d'établissement.....		0,00	0,00	0,00	0,00
C. Actif immobilisé					
I. Immobilisations incorporelles.....	3	85.448,73	85.448,73	0,00	3.610,91
II. Immobilisations corporelles.....	3	1.348.571,17	729.208,48	619.362,69	324.643,63
III. Immobilisations financières.....	4	36.202,07	0,00	36.202,07	36.202,07
Total (C).....		1.470.221,97	814.657,21	655.564,76	364.456,61
D. Actif circulant					
II. Créances					
Créances sur ventes et prestations de services ...	5	127.067,98	5.000,00	122.067,98	81.530,32
Autres créances.....		222.409,88	0,00	222.409,88	244.790,09
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte chèques pos- taux, chèques et encaisse.....		3.308.294,71	0,00	3.308.294,71	2.889.271,60
Total (D).....		3.657.772,57	5.000,00	3.652.772,57	3.215.592,01
E. Comptes de régularisation.....		15.563,59	0,00	15.563,59	20.718,55
Total général (A+B+C+D+E).....				4.323.900,92	3.600.767,17
			Nts	31.12.2005	31.12.2004
Passif					
A. Fonds propres.....				0,00	0,00
Patrimoine.....	6			74.368,06	74.368,06
Autres réserves.....	7			2.593.204,23	2.250.741,48
Résultats reportés.....	7			29.599,64	-8.717,36
Résultat de l'exercice.....	8			346.912,10	380.779,75
Total (A).....				3.044.084,03	2.697.171,93
B. Provisions pour risques et charges.....				150.000,00	300.000,00
C. Dettes					
Dettes sur achats et prestations de services.....				589.500,22	175.971,56
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale.....				34.571,22	42.259,89
Total (C).....				624.071,44	218.231,45
D. Comptes de régularisation.....	10			505.745,45	385.363,79
Total général (A+B+C+D+E).....				4.323.900,92	3.600.767,17

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005 AU 31 DECEMBRE 2005**

(en euros)

	Nts	2005	2004
Recettes d'exploitation			
Initialisations DNS - LU.....		141.092,60	190.181,52
Abonnements DNS - LU.....		790.082,77	685.032,68
		931.175,37	875.214,20
Autres recettes RESTENA.....		214.536,54	190.381,93
Autres produits d'exploitation.....	11	2.015.454,50	1.859.711,18
Total recettes d'exploitation.....		3.161.166,41	2.925.307,31
Dépenses d'exploitation			

Autres charges externes . . . . .		-1.967.188,78	-1.748.393,96
Frais de personnel . . . . .	12	-630.010,33	-591.572,84
Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .		-191.387,09	-214.252,21
Corrections de valeur sur actif circulant. . . . .	13	-56.703,75	-47.485,13
<b>Total dépenses d'exploitation . . . . .</b>		<b>-2.845.289,95</b>	<b>-2.601.704,14</b>
Résultat d'exploitation . . . . .		315.876,46	323.603,17
Autres intérêts et produits assimilés. . . . .		53.544,34	50.938,27
Intérêts et charges assimilées . . . . .		-4.139,34	-5.361,63
<b>Résultat financier . . . . .</b>		<b>49.405,00</b>	<b>45.576,64</b>
Produits exceptionnels. . . . .		11.847,10	12.428,66
Charges exceptionnels. . . . .		-30.216,46	-828,72
<b>Résultat exceptionnel. . . . .</b>	<b>14</b>	<b>-18.369,36</b>	<b>11.599,94</b>
<b>Excédent de l'exercice . . . . .</b>		<b>346.912,10</b>	<b>380.779,75</b>

#### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005

##### 1. Généralités

La Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Éducation Nationale et de la Recherche) a été constituée en date du 19 juin 2000.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par arrêté grand-ducal en date du 27 juillet 2000 et ont été publiés en date du 15 janvier 2001.

La Fondation a pour objet la mise à disposition de l'accès aux réseaux «Internet» pour l'ensemble des établissements et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la santé et de l'administration. A cet effet, la Fondation conçoit, développe, réalise et exploite un réseau téléinformatique national connecté aux réseaux de recherche paneuropéens et à l'Internet global.

Cette activité est exercée sous la dénomination projet RESTENA.

La Fondation a également pour objet d'assurer la coordination des ressources «Internet» au niveau national et international.

Cette activité, qui consiste principalement à l'attribution d'un nom de domaine et la gestion de ces noms, est exercée par la Fondation sous la dénomination «Domain Name System» abrégé DNS-LU.

##### 2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en euros (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

###### a) Conversion des devises

Les transactions établies en devises durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les avoirs en banques sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

###### b) Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée. Des corrections de valeur supplémentaires sont déduites lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

###### c) Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont déduites si des moins values durables sont détectées.

###### d) Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

###### e) Reconnaissance des résultats

Les recettes d'initialisation des domaines sont reconnues au moment de l'émission des factures. Les recettes d'abonnement des domaines ne sont reconnues que pour la partie couverte par l'exercice. Le solde est reporté dans le compte de régularisation du passif.

##### 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

	Immobilisations Incorporelles 2005	Immobilisations Corporelles 2005
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice . . . . .	85.448,73	888.095,63
- acquisitions au cours de l'exercice . . . . .	0,00	482.495,24
- retraits . . . . .	0,00	-22.019,70
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice. . . . .	85.448,73	1.348.571,17
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice . . . . .	-81.837,82	-563.452,00

- de l'exercice . . . . .	-3.610,91	-187.776,18
- annulées . . . . .	0,00	22.019,70
Corrections de valeur à la fin de l'exercice . . . . .	-85.448,73	-729.208,48
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice . . . . .	0,00	619.362,69

## 4. Immobilisations financières

	2005	2004
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice . . . . .	36.202,07	36.202,07
- acquisitions au cours de l'exercice . . . . .	0,00	0,00
- retraits . . . . .	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice . . . . .	36.202,07	36.202,07
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice . . . . .	0,00	0,00
- de l'exercice . . . . .	0,00	0,00
- annulées . . . . .	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice . . . . .	0,00	0,00
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice . . . . .	36.202,07	36.202,07

La Fondation détient 22.000 actions d'une valeur nominale de GBP 1 par action dans DANTE - DELIVERY OF ADVANCED NETWORK TECHNOLOGY TO EUROPE LIMITED. Cette participation a été enregistrée à son coût d'acquisition.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2004 de DANTE présentent des fonds propres supérieurs au capital souscrit.

## 5. Créances sur ventes et prestations de services

Les créances se composent de la façon suivante:

	2005	2004
Créances . . . . .	127.067,98	86.530,32
Correction de valeur forfaitaire et spécifique . . . . .	-5.000,00	-5.000,00
Valeur comptable nette . . . . .	122.067,98	81.530,32

## 6. Patrimoine

Un patrimoine initial de LUF 3.000.000,-, soit de EUR 74.368,06 a été apporté à la Fondation.

## 7. Résultats reportés et autres réserves

Le résultat de l'année 2004 a été affecté de la manière suivante:

	31.12.2004	Affectation	31.12.2005
Réserves DNS . . . . .	1.286.013,35	245.431,54	1.531.444,89
- Dont investi: EUR 280.000,-			
Réserves RESTENA . . . . .	964.728,13	97.031,21	1.061.759,34
- Dont investi: EUR 300.000,-			
Résultat reporté RESTENA . . . . .	-8.717,36	-38.317,00	29.599,64
Total . . . . .	2.242.024,12	380.779,75	2.622.803,87

Le Conseil d'administration a décidé en date du 8 décembre 2005 de créer deux réserves spécifiques pour le financement de l'aménagement d'une salle de serveurs s'élevant à EUR 300.000,- pour RESTENA et EUR 280.000,- pour «DNS». Ces réserves seront amorties au même rythme que les nouvelles installations. La mise en service des nouvelles installations a eu lieu début 2006 et donc aucun amortissement n'a été acté en 2005 sur les réserves:

## 8. Résultat de l'exercice

Le Résultat de l'exercice se compose comme suit:

	2005	2004
DNS-LU . . . . .	342.246,78	245.431,54
Projet RESTENA . . . . .	4.665,32	135.348,21
Total . . . . .	346.912,10	380.779,75

## 9. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges représente une provision pour factures éventuelles à recevoir pour un montant de EUR 150.000,-. Le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer une reprise de la provision initiale (EUR 300.000,-) sur deux années consécutives à partir de 2005.

## 10. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif représentent la partie des abonnements encaissés au cours de l'exercice et qui seront reconnus en résultat lors de l'exercice suivant.

## 11. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent comme suit:

	2005	2004
Dotation MCESR .....	955.899,00	993.700,00
Subvention UE-DANTE .....	134.555,50	225.869,18
Dotation MENFP .....	775.000,00	640.142,00
Reprise de provision pour risques et charges .....	150.000,00	0,00
Total .....	2.015.454,50	1.859.711,18

La dotation MENFP représente les prestations facturées aux établissements scolaires dépendant du Ministère.

Le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer une reprise de la provision pour risques et charges pour un montant initial de EUR 300.000,- sur deux années consécutives à partir de 2005 (voir note 9).

## 12. Frais de personnel

a) L'effectif moyen de l'exercice était de 12,5 personnes contre 12 personnes en 2004

b) Frais de personnel

	2005	2004
Salaires et traitements .....	557.480,98	523.458,35
Charges patronales .....	59.121,75	54.818,95
Autres frais de personnel .....	13.407,60	13.295,54
Total: .....	630.010,33	591.572,84

## 13. Corrections de valeur sur actif circulant

Les corrections de valeur sur actif circulant se composent comme suit:

	2005	2004
Provision créances douteuses de l'exercice .....	0,00	5.000,00
Reprise de provision .....	0,00	-15.000,00
Créances irrécouvrables .....	56.703,75	57.485,13
Total: .....	56.703,75	47.485,13

Le compte «créances irrécouvrables» est constitué d'abonnements de noms de domaine supprimés.

## 14. Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels représentent un remboursement des redevances 2004 par L'ILR.

Les charges exceptionnelles se composent essentiellement d'une cotisation relative à l'année 2004 pour un montant de EUR 30.000,-.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07205. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051644.2/503/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

**NAVARO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 23.862.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 15 juin 2006 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED,

et du Commissaire aux Comptes Monsieur Fred Molitor,

pour une période d'une année arrivant à échéance lors de la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour NAVARO S.A. HOLDING

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060687.3/1005/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.420.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

(059748.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

---

**SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

(059751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

---

**SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 117, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

*Pour SALES TRAININGS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

(059753.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

---

**ELECTRICITE INNOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle- Zone 4.  
R. C. Luxembourg B 89.209.

Par lettre recommandée en date du 16 juin 2006, Monsieur Gabriel Bechoux a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société ELECTRICITE INNOLUX S.A., et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 16 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06047. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(059981.3/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

---

**SAMGWYM HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.933.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SAMGWYM HOLDINGS S.A.*

*LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

(060089.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

---



**TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 86.643.

EXTRAIT

En date du 21 février 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Douglas Francis Sutherland, né le 7 juin 1956 dans l'Oregon (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 39, am Bounert, L-6975 Grand-Duché du Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mars 2006, et a décidé de nommer Mademoiselle Géraldine Cassells, née le 23 octobre 1967 à Dublin (Irlande), résidant à 20, Domaine du Beauregard, L-8357 Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, du 21 février 2006 au 31 mars 2006, le conseil de gérance était composé comme suit:

- Mademoiselle Géraldine Cassells, prénommée,
- Monsieur Robert Jacques Verdonk, résidant à Swagermanweg 18, 2252 BD Voorschten, Pays-Bas,
- Monsieur Theodore Schartz, résidant à 9, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Douglas Francis Sutherland, prénommé.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, les gérants de la société nommés pour une période indéterminée sont:

- Mademoiselle Géraldine Cassells, prénommée,
- Monsieur Robert Jacques Verdonk, prénommé,
- Monsieur Theodore Schartz, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060384.5/4170/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**RedBirds PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 14.340.686,10.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 102.352.

EXTRAIT

Par décision en date du 17 mai 2006, le conseil d'administration a décidé d'autoriser et d'approuver le transfert du siège social de la Société du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Saada.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060407.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**PROCOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 15.214.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2006*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061403.3/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,-.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 102.301.

*Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique prises le 21 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l., prises le 21 juin 2006, au siège social, que:

L'Associé unique a accepté la démission de Monsieur Dirk Oppelaar de ses fonctions de Gérant B de la Société à effet du 25 janvier 2006 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Suite à cette démission, le Conseil de Gérance est désormais composé de Monsieur Philippe Lenglet, Gérant A et de COLONY LUXEMBOURG, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060514.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**COLONY TCB INVESTOR (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,-.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 102.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Reveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(060480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

**GECOFET PETROLEUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.938.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

(060626.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 79.237.

*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 31. Mai 2006*

*Kommissar:*

Die Hauptversammlung hat beschlossen mit sofortiger Wirkung das Mandat des Kommissars zu erneuern.

Das Mandat des Kommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung, die über das Geschäftsergebnis per 31. Dezember 2006 beschließt.

Luxemburg, den 14. Juni 2006.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060949.3/1218/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.



**SCARABEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.913.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(060640.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**MORETTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 35.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060745.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**AGENCE PRINCIPALE NILLES-WEYLAND DAN + DANIELE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8190 Kopstal, 15, rue Schmitz.  
R. C. Luxembourg B 88.880.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(060807.3/820/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**HOLDING EUROPEENNE D'INVENTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.738.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Le Domiciliataire*

Signatures

(060815.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 98.668.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 7 juin 2006, à 14.30 heures  
au siège social de la société*

1. Le Conseil d'Administration de TERNIUM S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2007:

- M. Ubaldo Aguirre, né à Córdoba, Argentine, le 2 septembre 1948;
- M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre 1949;
- M. Rinaldo Campos Soares, né à Divinópolis, Brésil, le 17 juin 1938;
- M. Carlos Condorelli, né à Buenos Aires, Argentine, le 23 février 1951;
- M. Adrian Lajous Vargas, né à Mexico City, Mexique, le 14 décembre 1943;
- M. Bertoldo Machado Veiga, né à Bicas, Brésil, le 10 décembre 1942;
- M. Bruno Marchettini, né à Piacenza, Italie, le 12 septembre 1941;
- M. Gianfelice Rocca, né à Milan, Italie, le 2 mars 1948;

M. Paolo Rocca, né à Milan, Italie, le 14 octobre, 1952;  
M. Gerardo R. Sepulveda, né à Santiago, Chili, le 14 février 1965;  
M. Daniel Agustin Novegil, né à Buenos Aires, Argentine, le 1<sup>er</sup> juillet 1952.

2. Conformément à la loi, le Conseil est autorisé à déléguer à Monsieur Daniel Novegil la gestion quotidienne de la société.

3. La société PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour *TERNIUM S.A.*

A. Soares

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08908. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060913.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 98.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour *TERNIUM S.A.*

A. Soares

(060920.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 98.668.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08926, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour *TERNIUM S.A.*

A. Soares

(060917.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**MERCURIA SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 48.840.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004 que la société ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée Réviseur d'Entreprises avec effet au 30 septembre 2004 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour *MERCURIA SERVICES S.A.*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063826.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**LORTEL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Livange, Zone Industrielle - Route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 91.631.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(061110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**PRESTACOMPTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Livange, Zone Industrielle - route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 104.603.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061113.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**TRANSPORTS CARLIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Rodange, 146, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 61.248.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**S.H.I., SOCIETE HOTELIERE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 115.370.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SOCIETE HOTELIERE D'INVESTISSEMENTS S.A., en abrégé S.H.I. S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 mars 2006, sa publication au Mémorial C étant en cours.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115.370.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois cent dix-neuf mille euros (319.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes

et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la société PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, les actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent dix-neuf mille euros (319.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société suivante:

la société PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur susnommé,  
en vertu d'une procuration lui donnée à Bertrange (Luxembourg), le 22 mai 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROCEDIA, S.à r.l., prénommée, aux trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions nouvellement émises par la Société et les libérer intégralement par des versements en numéraire.

Le souscripteur susmentionné, par son représentant susnommé, déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de trois cent dix-neuf mille euros (319.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

**Art. 5. premier alinéa.** «Le capital souscrit est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à quatre mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Rossignol, P. Angé, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006, vol. 903, fol. 86, case 1. – Reçu 3.190 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(063892.3/239/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**S.H.I., SOCIETE HOTELIERE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 115.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(063895.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**TRACTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Livange, , route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 68.575.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061125.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

---

**EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.240.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(061393.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

---

**OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 54.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(061737.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

---

**ZITHER Ltd. LUXEMBOURG BRANCH.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 112.167.

Par résolution datée du 17 mai 2006, les Administrateurs-délégués de la société ZITHER Ltd. LUXEMBOURG BRANCH, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063784.3/5564/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**XENO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 117.355.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Monsieur Vincent Crucifix, économiste, demeurant à L-8365 Hagen, 62, rue Principale.

2. Monsieur Jean-Marie Lepeule, dirigeant d'entreprises, demeurant à F-75016 Paris (France), 15, rue Michel Ange, ici représenté par Monsieur Vincent Crucifix, préqualifié sub 1,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2006, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de XENO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.



**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le deuxième vendredi du mois de mai, à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Vincent Crucifix, préqualifié, dix actions .....	10
2) Monsieur Jean-Marie Lepeule, préqualifié, quatre-vingt-dix actions. ....	90
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:



*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur André-François Crucifix, juriste, né à Leopoldville (Congo), le 13 juin 1953, demeurant à B-1300 Wavre (Belgique), rue de Namur, 149, 2<sup>e</sup> étage.

b) Monsieur Jean-Marie Lepeule, dirigeant d'entreprise, né à Courvières (France), le 24 février 1946, demeurant à F-75016 Paris (France), 15, rue Michel Ange.

c) Monsieur Vincent Crucifix, économiste, né à Hautmont (France), le 22 mars 1958, demeurant à L-8365 Hagen, 62, rue Principale.

Monsieur Vincent Crucifix, préqualifié sub c), est nommé administrateur-délégué.

Il peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2012.

*Troisième résolution*

A été nommée commissaire aux comptes:

Madame Olivia Nico, informaticienne, née à Mont-de-Marsan (France), le 16 août 1968, demeurant à L'Étang, F-23200 La Chaussade (France).

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2012.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Crucifix, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2006, vol. 435, fol. 59, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 juin 2006.

A. Weber.

(064351.3/236/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 17,500.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.985.

In the year two thousand and six, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HG INCORPORATIONS LIMITED, a company organised and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom, registered under number 4572042,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 May 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of seventeen thousand five hundred Euro (EUR 17,500.-), incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, and in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg; the articles of incorporation of which have been amended following a deed of the undersigned notary on 3 May 2006, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To reduce the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) so as to bring it to seventeen thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 17,375.-) by cancelling five (5) shares in the issued capital of the Company.

2. To create a special reserve in an amount of the capital reduction to be resolved under item 1 and to allocate the amount of the capital reduction to such reserve.

3. To change the currency of the share capital of the Company from Euro into Norwegian Kroner by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the eve of the adoption of the resolutions to be adopted pursuant to the present agenda.

4. To convert the existing share capital of seventeen thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 17,375.-) and the nominal value of the existing shares into Norwegian Kroner.

5. To increase the capital of the Company after conversion into Norwegian Kroner, without issuing new shares, by using amounts available in the special reserve to be created under item 2 so as to raise it to an amount of one hundred thirty-five thousand five hundred twenty-five Norwegian Kroner (NOK 135,525.-) and to set the par value of each of the six hundred ninety-five (695) existing shares at one hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 195.-) per share.

6. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1 to 5 of this agenda.

7. To grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above.

8. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to reduce the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) so as to bring it to seventeen thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 17,375.-) by cancelling five (5) shares in the issued capital of the Company.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to create a special reserve in an amount of the capital reduction resolved under the first resolution hereabove and to allocate the amount of the capital reduction to such reserve.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro into Norwegian Kroner by applying the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) = seven point seven four eight Norwegian Kroner (NOK 7.748).

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to convert the existing share capital of seventeen thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 17,375.-) into one hundred thirty-four thousand six hundred twenty-one point fifty Norwegian Kroner (NOK 134,621.50) and the nominal value of the shares from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one hundred ninety-three point seventy Norwegian Kroner (NOK 193.70).

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to increase the capital of the Company by an amount of nine hundred three point fifty Norwegian Kroner (NOK 903.50), without issuing new shares, by using amounts available in the special reserve created under the second resolution hereabove so as to raise it to an amount of one hundred thirty-five thousand five hundred twenty-five Norwegian Kroner (NOK 135,525.-) and to set the par value of each of the six hundred ninety-five (695) existing shares at one hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 195.-) per share.

*Sixth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-five thousand five hundred twenty-five Norwegian Kroner (NOK 135,525) represented by six hundred ninety-five (695) shares with a nominal value of one hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 195.-) each, all of which are fully paid up.»

*Seventh resolution*

The sole shareholder resolved to grant to the board of managers of the Company all and any powers in order to implement the above resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HG INCORPORATIONS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montage Close, Londres, SE1 9DH, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 4572042,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), constituée suivant acte du notaire soussigné le 18 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; les statuts de laquelle ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 3 mai 2006, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) afin de le porter à dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.375,-) par annulation de cinq (5) parts sociales de la Société.

2. Création d'une réserve spéciale d'un montant égal à la réduction de capital social à décider sur base du point 1 et allocation du montant de la réduction de capital à cette réserve.

3. Conversion de la devise du capital de la Société de l'euro en couronnes norvégiennes par application des taux de conversion fixés par la Banque Centrale Européenne la veille du jour de l'adoption des résolutions à prendre sur base du présent ordre du jour.

4. Conversion du capital existant d'un montant de dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.375,-) et de la valeur nominale des parts sociales existantes en couronnes norvégiennes.

5. Augmentation du capital de la Société après conversion en couronnes norvégiennes, sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter à cent trente-cinq mille cinq cent vingt-cinq couronnes norvégiennes (NOK 135.525,-), afin de fixer la valeur nominale des six cent quatre-vingt-quinze (695) parts sociales existantes à cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) par part sociale.

6. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions à adopter sous les points 1 à 5 de l'ordre du jour.

7. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions à adopter ci-avant.

8. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) afin de le porter à dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.375,-) par annulation de cinq (5) parts sociales du capital émis de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de créer une réserve spéciale d'un montant égal à la réduction de capital décidée suivant la première résolution ci-avant et d'allouer le montant de la réduction de capital à cette réserve.

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro en couronne norvégienne par application des taux de conversion un euro (EUR 1,-) = sept virgule sept quatre-huit couronnes norvégiennes (NOK 7,748).

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de convertir le capital social existant de dix-sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 17.375,-) en cent trente-quatre mille six cent vingt et un virgule cinquante couronnes norvégiennes (NOK 134.621,50) et de convertir la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en cent quatre-vingt-treize virgule soixante-dix couronnes norvégiennes (NOK 193,70).

*Cinquième résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de neuf cent trois virgule cinquante couronnes norvégiennes (NOK 903,50), sans émission de nouvelles parts sociales, en utilisant les sommes disponibles dans la réserve spéciale créée suivant la seconde résolution ci-avant afin de le porter à cent trente-cinq mille cinq cent vingt-cinq couronnes norvégiennes (NOK 135.525,-) et de fixer la valeur nominale des six cent quatre-vingt-quinze (695) parts sociales existantes à cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) par part sociale.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social. premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-cinq mille cinq cent vingt-cinq couronnes norvégiennes (NOK 135.525,-) divisé en six cent quatre-vingt-quinze (695) parts sociales ayant une valeur nominale de cent quatre-vingt-quinze couronnes norvégiennes (NOK 195,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Septième résolution*

L'associé unique a décidé de donner tous pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions adoptées ci-avant.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(064420.3/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**VISMA HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42661 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

J. Elvinger.

(064421.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**A.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.920.

*Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire*

Le 22 mars 2005 a été tenue à 10 heures l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.S.C. S.A. au capital de cinquante-trois mille euros divisé en cinq mille trois cents (5.300) actions de dix (10) euros chacune. Société constituée suivant acte dressé le 19 décembre 2000 par-devant maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, acte enregistré à Luxembourg le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 53, case 12 et enregistré au tribunal d'Arrondissement de Luxembourg le 17 janvier 2001.

*Première résolution*

La décision du transfert du siège social de la société A.S.C. S.A. est prise. Le siège social sera transféré au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Karine Vilret-Huot est nommée administrateur et domicilié 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de la société OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED TORTOLA, BVI.

La résolution a été prise séparément et à l'unanimité des voix.

Après lecture faite aux comparants, présents ou représentés, ont signé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06397. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063778.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 77.504.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2006**Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2007.

*Conseil d'administration:*

M. Giancarlo Olgiati, demeurant à Lugano (Suisse), président,  
 M. Sergio De Simoi, demeurant à Tréviso (Italie), administrateur,  
 M. Jean Hoss, demeurant à Luxembourg, administrateur,  
 M. Gianni Mion, demeurant à Treviso (Italie), administrateur,  
 M. Roberto Savini, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur,  
 M. Gustave Stoffel, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE&TOUCHE, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07968. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063770.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
 R. C. Luxembourg B 77.504.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature

(063775.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**GPCH, LUXEMBOURG BRANCH.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
 R. C. Luxembourg B 112.166.

Par résolution datée du 2 mai 2006, les Administrateurs-délégués de la société GPCH, LUXEMBOURG BRANCH, ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07771. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063787.3/5564/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**BEDMINSTER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 770.905.290,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
 R. C. Luxembourg B 86.971.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 22 mai 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;

2. M. Claude Steinmetz, directeur financier, demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Jupiter 187;

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange.

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clôt au 29 mars 2006.

2. KPMG AUDIT, société civile, n'a pas été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06927. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(063869.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

---

**CP-BK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 60.539.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2006 à 11.00 heures*

1. L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs pour une durée d'un an les personnes suivantes:

- Monsieur Werner Rogiers, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, Administrateur;
- Monsieur Ivo Eelen, Administrateur;
- Monsieur Pierre Colle, Administrateur;
- Monsieur Bernard Le Bras, Administrateur.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2006.

2. L'Assemblée nomme DELOITTE S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2007 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063790.3/4685/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 32.666.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège le 23 mai 2006*

Il résulte des résolutions prises que:

1. La démission de Monsieur Marc Loffredo en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur-délégué est acceptée.

2. La démission de Monsieur Francis Bornemann en tant qu'administrateur est acceptée.

3. Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Claude Lecomte, mandataire, né le 26 août 1954 à F-Metz, demeurant à F-57158 Montigny les Metz, 5, rue du Baron de Courcelles. Monsieur Claude Lecomte est nommé administrateur-délégué.

4. Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Alexandre Michel, directeur général, né le 6 novembre 1970 à F-Nancy, demeurant à F-54130 Saint Max, Chemin stratégique.

5. Est nommé comme nouvel administrateur Monsieur Alain Krecké, Directeur Grands Comptes, né le 8 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8324 Olm, 4, rue Goethe.

Bettembourg, le 23 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063823.3/664/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 450.252.390,-**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.258.

*Extrait des résolutions prises par L'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2006*

L'associé unique de la Société a décidé de ne pas reconduire KPMG AUDIT, société civile, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063883.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.



**QIOPTIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. EYE 3, S.à r.l.).**  
**Share capital: EUR 3,010,000.-.**  
Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 111.139.

In the year two thousand six, on the thirteenth day of the month of April.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EYE 2 S.A., a limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.138,

hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 April 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée EYE 3, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 164 of 24 January 2006, the articles of which have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2005, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company into QIOPTIQ, S.à r.l.
2. To fully restate the Company's articles of incorporation without amending the object clause.
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to change the name of the Company into QIOPTIQ, S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause. The articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established by the single founding shareholder a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of QIOPTIQ, S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to



borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The Company's capital is set at three million ten thousand Euro (EUR 3,010,000.-) divided into sixty thousand four hundred (60,400) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and sixty thousand (60,000) redeemable preferred shares (the «Redeemable Preferred Shares»), each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and each fully paid-up.

The rights and obligations attached to the shares of any class of shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The single shareholder may freely transfer its shares of any class of shares.

The shares of any class of shares will be registered shares.

The shares of any class of shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares of any class of shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three-quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

**Art. 7. Acquisition of own shares / Increase and reduction of capital.** The Company may redeem and/or acquire its own shares of any class of shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the applicable laws.

The Redeemable Preferred Shares may be redeemed at a price for each share equal to the aggregate of (i) the issue price (i.e. par value plus share premium paid in) and (ii) to the extent accumulated but unpaid, the priority dividend (the «Priority Dividend»), to be determined so that the aggregate yield on the Redeemable Preferred Shares is equal to ten per cent (10%) per annum of the issue price (i.e. par value plus share premium paid in).

The holder of Redeemable Preferred Shares may apply for redemption, in whole or in part, of its Redeemable Preferred Shares by notice sent by registered mail to the Company (or by any other means acceptable to the Board of Directors) mentioning (i) the date to the Redemption, (ii) the number of Redeemable Preferred Shares applied for Redemption and (iii) where the cash upon the Redemption of the Redeemable Preferred Shares shall be paid.

Upon three (3) days of the receipt of the notice sent by an holder of Redeemable Preferred Shares applying for Redemption, the Company should send to such holder notice by registered mail (or by any other means acceptable to the Board of Directors) of (i) the Redemption Price, and (ii) the place at which the certificates for the relevant Redeemable Preferred Shares are to be surrendered. The Redemption Price shall only be payable upon surrender of such certificates.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Conversion.** The Redeemable Preferred Shares shall, at any time at the election of their holders, be converted into Ordinary Shares.

The holder of Redeemable Preferred Shares may apply for the conversion (the «Conversion») for all or part of its Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares, by notice sent by registered mail to the Company (or by any other means acceptable to the Board of Directors) mentioning (i) the date of the Conversion, and (ii) the number of the Redeemable Preferred Shares applied for Conversion.

Upon three (3) days of the receipt of the notice sent by an holder of Redeemable Preferred Shares applying for Conversion, the Board of Directors shall convene the extraordinary general meeting of shareholders of the Company in order to record this Conversion and redesignation of shares and have article 8 of the Articles of Association amended accordingly.

Following the approval by the extraordinary general meeting of shareholders of the Conversion, the Company should send to such holder notice by registered mail (or by any other means acceptable to the Board of Directors) of (i) the Conversion, and (ii) the place at which the certificates for the relevant Redeemable Preferred Shares are to be surrendered.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Statutory auditor

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Board of Managers.** The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least two members of the Board of Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, decisions of the Board of Managers will require a majority of the votes of the class A Managers present or represented and a majority of the votes of the class B Managers present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Management.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

However, for decisions relating to the acquisition and/or disposal of, in the name and on behalf of the Company, holdings and/or any other interests of any kind in foreign or Luxembourg undertakings, the Manager(s) or the Board of Managers as the case may be, shall obtain the prior consent of the single shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders, such consent to be given by resolution adopted by a majority of the shareholders present or represented.

**Art. 13. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) or as the case may be, the shareholders of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Managers' Liability.** No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice. In particular, the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or more persons, who need not be Managers. The transactions being part of the daily management shall be resolved by the Manager(s) or the Board of Managers as the case may be.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager (in case there are less than three) or by the joint signatures of any two members of the Board of Managers.

However, if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

**Art. 16. Conflicts of interest - Indemnity.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

**Art. 17. Records of Manager Resolutions.** The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 18. Statutory Auditors.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of May at ten (10.00) a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Attendance - Representation at a Meeting of Shareholders.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

**Art. 23. Proceedings at a Meeting of Shareholders.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote at a Meeting of Shareholders.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the issued capital.

**Art. 25. Minutes of shareholder(s)' resolutions.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

## Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

**Art. 27. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of.

The balance may be distributed as dividend subject to the compliance with the following provisions:

- The outstanding Redeemable Preferred Shares will give right to the Priority Dividend.
- The Priority Dividend is cumulative (i.e. dividends will accumulate over the years). The Priority Dividend may only be paid upon Redemption or Conversion or, in the case no Redemption or Conversion has occurred at the liquidation of the Company.

No dividend may be paid to the Ordinary Shares until the Priority Dividend outstanding at that time has been paid in full. No dividend may be paid to the Redeemable Preferred Shares when the Priority Dividend (as calculated from time to time) has been paid in full.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by article 24 of these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EYE 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.138, représentée par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins des formalités d'enregistrement.



II. Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis au notaire soussigné d'acter comme suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EYE 3, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant l'acte du notaire soussigné en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 164 du 24 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»).

III. Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Agenda:*

1. Changement du nom de la Société en QIOPTIQ, S.à r.l.
2. Refonte complète des statuts de la Société sans modification de l'objet social.
3. Divers.

A requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer le nom de la Société en QIOTIP Group.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de refondre les statuts de la Société sans modifier son objet social. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivantes:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination QIOPTIQ, S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités décrites ci-avant aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital de la société est composé de trois millions et dix mille euros (EUR 3.010.000,-) divisé en soixante mille quatre cents (60.400) parts sociales ordinaires («les Parts Sociales Ordinaires») et soixante mille (60.000) parts sociales préférentielles rachetables («les Parts Sociales Préférentielles Rachetables»), ayant chacune une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** L'associé unique peut librement transmettre ou céder ses parts sociales quelque soit leur catégorie.

Les parts sociales quelque soit leur catégorie seront sous forme nominative.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Sauf dispositions contraires de Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social émis, selon l'assemblée générale.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou un contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf disposition contraire de la Loi.

**Art. 7. Acquisition d'actions propres Augmentation et Réduction du Capital Social.** La Société peut racheter et/ou acquérir ses propres parts sociales quelles que soient leur catégorie.

L'acquisition et la détention de ses propres parts sociales se fera en conformité avec les conditions et limites fixées par les lois applicables.

Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourront être rachetées à un prix égal pour chaque part sociale à la somme (i) du prix d'émission (c.-à-d. la valeur nominale plus la prime d'émission payée) et (ii) dans la mesure où il a été accumulé et non distribué, le dividende prioritaire (le «Dividende Prioritaire»), déterminé de telle sorte que le retour sur investissement des Parts Sociales Préférentielles Rachetables soit égal à dix pour cent (10%) par an du prix d'émission (c.-à-d. la valeur nominale plus la prime d'émission payée).

Le détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourra demander le rachat, en tout ou partie, de ses Parts Sociales Préférentielles Rachetables en notifiant la Société par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) mentionnant (i) la date du Rachat, (ii) le nombre de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandées à être rachetées et (iii) le lieu où le paiement relatif au Rachat des Parts Sociales Préférentielles Rachetables devra être fait.

Dans les trois (3) jours suivant la réception de la notification du détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandant leur Rachat, la Société devra notifier au détenteur par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance), (i) le Prix de Rachat, et (ii) le lieu où les certificats de ces Parts Sociales Préférentielles Rachetables doivent être déposés. Le Prix de Rachat ne pourra être versé que si ces certificats sont déposés.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Conversion.** Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables devront, à tout moment, à la demande de celui qui les détient, être converties en Parts Sociales Ordinaires.

Le détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables pourra demander la conversion (la «Conversion») de tout ou partie de ses Parts Sociales Préférentielles Rachetables en Parts Sociales Ordinaires, en notifiant la Société par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) mentionnant (i) la date de la Conversion et (ii) le nombre de Parts Sociales Préférentielles Rachetables à racheter.

Dans les trois (3) jours suivant réception de la notification par un détenteur de Parts Sociales Préférentielles Rachetables demandant leur conversion, le Conseil de Gérance devra convoquer une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société afin de documenter cette Conversion et redétermination des parts sociales et modifier l'article 8 des statuts en conséquence.

Suite au consentement donné par l'assemblée générale extraordinaire des associés quant à la Conversion, la Société devra notifier au détenteur par lettre recommandée (ou par tout autre moyen admis par le Conseil de Gérance) (i) la Conversion, et (ii) du lieu où les certificats des Parts Sociales Préférentielles Rachetables doivent être remis.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gestion.** La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, suivant le cas, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.



Les associés ne doivent pas intervenir dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance (s'il y en a un) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction. Ces décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion. Cependant, au cas où des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, les décisions du Conseil de Gérance requerront la majorité des votes des Gérants de catégorie A présents ou représentés et la majorité des votes des Gérants de catégorie B présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoirs de gestion.** Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérants, ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Cependant, pour les décisions relatives l'acquisition et/ou la cession, au nom et pour le compte de la Société, de participations ou de tout autre intérêt de toute nature dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le ou les Gérants ou selon le cas, le Conseil de Gérance devront obtenir le consentement préalable de l'associé unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des associés, un tel consentement étant à donner suivant une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

**Art. 13. Rémunération et dépenses.** Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix. En particulier, le ou les Gérants ou selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être gérants. Les transactions faisant partie de la gestion journalière doivent être déterminées par le ou selon le cas, les Gérants ou le Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Gérant (lorsqu'il y en a moins de trois) ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera liée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérants, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en a deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre du Conseil de Gérance ou ce Gérant devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auraient à payer et tous frais raisonnables qu'ils auraient encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auraient été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et contre laquelle ils n'ont pas de droit à indemnisation, exception faite des cas dans lesquels, lors d'une telle action en justice, de procès ou de poursuites judiciaires, leur responsabilité est définitivement engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

**Art. 17. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance.** Les résolutions du ou des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 18. Commissaire aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à dix (10.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres assemblées générales.** Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée

ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

**Art. 22. Présences - Représentation à l'assemblée générale des associés.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Procédure à l'assemblée générale des associés.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, ou par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote à l'assemblée des associés.** Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et vote uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trentième et un décembre de la même année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets.

Le solde pourra être distribué sous forme de dividende, dans la mesure où les dispositions suivantes sont respectées:

- Les Parts Sociales Préférentielles Rachetables restantes donneront droit au Dividende Prioritaire.

- Le Dividende Prioritaire est cumulatif (c.-à-d. les dividendes s'accumuleront au fil des ans). Le Dividende Prioritaire peut seulement être distribué en cas de Rachat ou de Conversion ou, dans le cas où aucun Rachat ou Conversion n'a eu lieu, lors de la liquidation de la Société.

Aucun dividende ne peut être distribué aux Parts Sociales Ordinaires aussi longtemps que le Dividende Prioritaire restant dû à cette date, n'a pas été entièrement payé. Aucun dividende ne peut être distribué aux Parts Sociales Préférentielles Rachetables lorsque le Dividende Prioritaire (tel que calculé de temps en temps) a été entièrement payé.

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par l'article 24 des présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Loesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 152S, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Elvinger.

(064412.3/211/731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

### HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.797.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.264.

#### Extrait des résolutions prises par L'Assemblée générale annuelle du 22 mai 2006

L'associé unique a décidé de ne pas reconduire KPMG AUDIT, société civile, dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063897.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 67.904.500,-.**

 Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 71.407.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 22 mai 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg, gérant A;
2. M. Claude Steinmetz, directeur financier, demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Jupiter 187, gérant B;
3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange, gérant A; ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clôt au 31 août 2006.

2. KPMG AUDIT, société civile, n'a pas été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063861.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**SUMMIT PARTNERS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 12.500,-.**

 Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 116.481.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises au cours d'une assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 22 mai 2006, ainsi que d'un pacte d'associés passé sous seing privé en date du 2 juin 2006, que les associés transfèrent le nombre de parts sociales suivant à un nouvel associé de la société, la société BRVT HOLDING II, S.à r.l., de sorte qu'à compter du 2 juin 2006, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales existantes	Nombre de parts sociales cédées	Total
SUMMIT VENTURES VI-A, L.P. ....	337	168	169
SUMMIT VENTURES VI-B, L.P. ....	141	70	71
SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, L.P. ....	10	5	5
SUMMIT VI ADVISORS FUND, L.P. ....	8	4	4
SUMMIT INVESTORS VI, L.P. ....	6	3	3
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-A, L.P. ....	310	155	155
SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P. ....	186	93	93
BRVT HOLDING II, S.à r.l. ....	498	0	498
<b>Total</b> .....	<b>500</b>	<b>498</b>	<b>998</b>

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063874.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**TEBIA COMPANY S.A., Société Anonyme.**

 Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 117.357.

## STATUTS

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. AQUALÉGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields, ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.



2. WALBOND INVESTMENTS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de **TEBIA COMPANY S.A.**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. AQUALEGION LTD., prédésignée, trois cent six actions . . . . .	306
2. WALBOND INVESTMENTS LTD, prédésignée, quatre actions . . . . .	4
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a. Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b. Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c. Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.



*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 45-47 Marylebone Lane, London W1U 2NT, Royaume-Uni.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 2006, vol. 437, fol. 5, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2006.

H. Hellinckx.

(064452.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.186.720,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 86.970.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 22 mai 2006*

1. Les mandats des gérants de la Société:

1. M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, demeurant à L-4972 Dippach, 162, route de Luxembourg;

2. M. Claude Steinmetz, directeur financier, demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Jupiter 187;

3. M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, demeurant à L-5360 Luxembourg, 51, rue d'Oetrange.

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clôt au 31 août 2006.

2. KPMG AUDIT, société civile, n'a pas été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063876.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**UNIVERSAL IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 117.359.

## STATUTS

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marc Belvisi, administrateur de sociétés, né à Tunis (Tunisie), le 20 novembre 1956, demeurant à L-4783 Pétange, 35, rue Jean Waxweiler.

2. Monsieur Serge Grattessole, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 10 août 1949, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 8, Lauthegaass.

3. Monsieur Alexandre Morel, administrateur de sociétés, né à Issy les Moulineaux (France), le 12 avril 1975, demeurant à L-5552 Remich, 35A, route de Mondorf.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de UNIVERSAL IMMOBILIERE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Assel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que la promotion dans le domaine immobilier. Elle a ainsi plus particulièrement pour objet l'achat, la vente, la location, la promotion, sinon toutes transactions immobilières de manière générale, d'immeubles et de droits immobiliers, la prise et la mise en location de biens meubles

et immeubles, la gérance et la gestion d'immeubles et de patrimoines mobiliers et immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers et tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra de la même façon accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de quelque autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra de plus, accomplir toutes autres opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet, ou qui en favorisent la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Marc Belvisi, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Serge Grattessole, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Alexandre Morel, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

## Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Jean-Marc Belvisi, préqualifié, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Serge Grattessole, préqualifié, est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

En outre et pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des prédits gérants.

- 4) Le siège social est fixé à L-5492 Assel, 31, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Belvisi, S. Grattessole, A. Morel, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 2006, vol. 435, fol. 57, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 juin 2006.

A. Weber.

(064455.3/236/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**SOFI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.107.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 24 mai 2006,

1. que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Mme Ella Chernova, directeur de sociétés, demeurant à F-75008 Paris, 4, rue du Boccador, 1, rue de Nassau, administrateur-délégué;

- M. Kaghani Bashirov, directeur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 9, avenue du Président Wilson, administrateur;

- M. Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur, en remplacement de Mme Nora Brahimi, L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2. La société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège social établi au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Pascal Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2011.

3. Le siège social a été fixé au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063889.3/1051/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**CENTENIA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 61.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 19 juin 2006*

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, armateur, ayant son adresse professionnelle au 12A, Herodou Attikou Street à GR-15124 Athènes, de Monsieur Ioannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, ayant son adresse professionnelle au 12A, Herodou Attikou Street à GR-15124 Athènes, et de Monsieur Georgios I. Prousanides, avocat, ayant son adresse professionnelle au 12A, Herodou Attikou Street à GR-15124 Athènes, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, B.P. 260 à L-2012 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009.

Luxembourg le 19 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063931.3/751/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**TRAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.601.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2006*

*Résolutions*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Alessandro Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;  
Cristiano Ciseri, dirigeant d'entreprises, demeurant à Viganello (Suisse), administrateur;  
Anselmo Speroni, administrateur de société, demeurant à Castelnovo di Sotto (RE) (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRAF S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064005.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 41.956.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2005, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

*Pour INTERNATIONAL SOCIETY MARKEN CONSULTANCE (ISOM) S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064198.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**MEASH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.085.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, le 8 juin 2006, volume 153S, folio 84, case 9 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juin 2006, acte n° 3, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société MEASH HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivré à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Delvaux  
Notaire

(064033.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**MARVUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.084.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, le 8 juin 2006, volume 153S, folio 84, case 8 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juin 2006, acte n° 3, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société MARVUS HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivré à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

J. Delvaux  
Notaire

(064034.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 25,000.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 116.402.

In the year two thousand and six, on the seventh of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., a Limited Partnership organized under the laws of Wyoming, United States of America, having its registered office at 607, Upper Hoback Road, P.O. Box 320, Bondurant, WY82922, United States of America, represented by its General Partner PGE, INC., a Corporation having its registered office at 607 Upper Hoback Road, P.O. Box 320, Bondurant, Wyoming 82922, United States of America,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a established on May 30, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.402, incorporated by a deed of the undersigned notary of April 7, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of four hundred seventy-three thousand and seventy-five Euro (EUR 473,075.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro

(EUR 25,000.-) to four hundred ninety-eight thousand and seventy-five Euro (EUR 498,075.-) by creation and issue of eighteen thousand nine hundred and twenty-three (18,923) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prenamed, subscribes all eighteen thousand nine hundred and twenty-three (18,923) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in their nominal value of four hundred seventy-three thousand and seventy-five Euro (EUR 473,075.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prenamed, on April 7, 2006, whereby PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prenamed, lent the principal amount of four hundred seventy-three thousand ninety-three Euro and eighty-one cents (EUR 473,093.81) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prenamed, on April 7, 2006.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of eighteen Euro and eighty-one cents (EUR 18.81) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred ninety-eight thousand and seventy-five Euro (EUR 498,075.-) represented by nineteen thousand nine hundred and twenty-three (19,923) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., un Limited Partnership de droit du Wyoming, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 607 Upper Hoback Road, P.O. Box 320, Bondurant, Wyoming 82922, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son General Partner PGE, INC., une société ayant son siège social au 607 Upper Hoback Road, P.O. Box 320, Bondurant, Wyoming 82922, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Monsieur Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PGE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.402, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 7 avril 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-treize mille soixante-quinze euros (EUR 473.075,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-quinze euros (EUR 498.075,-) par la création et l'émission de dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prénommé, souscrit aux dix-huit mille neuf cent vingt-trois (18.923) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libère intégralement leur valeur nominale pour un montant total de quatre cent soixante-treize mille soixante-quinze euros (EUR 473.075,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en



vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prénommé, en date du 7 avril 2006 en vertu duquel PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prénommé, a accordé un prêt à la Société pour un montant de quatre cent soixante-treize mille quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-un cents (473.093,81). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et PREEMINENT GLOBAL EXPERIENCE, L.P., prénommé, conclu en date du 7 avril 2006.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire de dix-huit euros et quatre-vingt-un cents (EUR 18,81) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-quinze euros (EUR 498.075,-) représenté par dix-neuf mille neuf cent vingt-trois (19.923) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 3. – Reçu 4.730,94 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(065338.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

#### **PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.402.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42988 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(065339.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

#### **SOFITE, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.511.

#### DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2006 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, dans les locaux de l'étude OOSTVOGELS PFISTER ROEMERS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064072.6/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

**BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 86.687.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86.687, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, daté du 19 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 967 du 25 juin 2002 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Robinet, directeur de société, demeurant à Bour (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence Thonon, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A. et modification subséquente de l'article premier des statuts de la Société.

2. Modification de l'objet social et par conséquent l'intégralité de l'article quatre (4) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la fourniture de prestations de services et d'assistance aux entreprises afin d'en favoriser l'exploitation et le développement. La société pourra notamment intervenir en qualité d'agent et/ou d'intermédiaire en matière commerciale.

La société aura également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

3. Modification du régime de signature de la Société et modification afférente de l'article douze (12) des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

**Art. 12.** «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A. en celle de BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A.

En conséquence, l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuel objet social de la Société et par conséquent l'intégralité de l'article quatre (4) des statuts de la Société, lequel article quatre (4) aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet la fourniture de prestations de services et d'assistance aux entreprises afin d'en favoriser l'exploitation et le développement. La société pourra notamment intervenir en qualité d'agent et/ou d'intermédiaire en matière commerciale.

La société aura également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuel pouvoir d'engagement de la Société vis-à-vis des tiers et concomitamment l'article douze (12) des statuts de la Société, ayant dorénavant la teneur suivante:

**Art. 12.** «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne dûment habilitée. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation, sera toujours requise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Robinet, L. Thonon, Y. Hell, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2006, vol. 905, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065346.3/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. BUSINESS CONTINUITY SYSTEMS S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 86.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065349.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2006, les mandats des Administrateurs M. Yujiro Kuroda, Président et Administrateur-délégué, M. Teruomi Yoshino et M. Yoshiyuki Saito ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

M. Yujiro Kuroda, est confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué et de Président.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064237.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

**PGE PROPERTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 116.404.

In the year two thousand and six, on the seventh of June.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») established and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 116.402,

here represented by Mr Gaël Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a established on May 30, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of PGE PROPERTY LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.404, incorporated by a deed of the undersigned notary of April 11, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of of four hundred eighty-three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 483,625.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four hundred ninety-six thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 496,125.-) by creation and issue of nineteen thousand three hundred and forty-five (19,345) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, subscribes all nineteen thousand three hundred and forty-five (19,345) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in their nominal value of four hundred eighty-three thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 483,625.-) by contribution in kind consisting of:

- a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, on April 11, 2006, whereby PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of four hundred forty-six thousand four hundred and sixty-five Euro (EUR 446,465.-) to the Company, and

- a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, on April 28, 2006, whereby PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of thirty-seven thousand one hundred eighty-two Euro and ninety-four cents (EUR 37,182.94) to the Company.

Proof of the existence and value of such receivables has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreements executed between the Company and PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, on April 11, 2006 and April 28, 2006.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of twenty-two Euro and ninety-four cents (EUR 22.94) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred ninety-six thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 496,125.-) represented by nineteen thousand eight hundred and forty-five (19,845) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.404,

ici représentée par Monsieur Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PGE PROPERTY LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.404, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 11 avril 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 483.625,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre cent quatre-vingt-seize mille cent vingt-cinq euros (EUR 496.125,-) par la création et l'émission de dix-neuf mille trois cent quarante-cinq (19.345) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, souscrit aux dix-neuf mille trois cent quarante-cinq (19.345) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et libère intégralement leur valeur nominale pour un montant total de quatre cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 483.625,-) par apport en nature consistant en:

- une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, en date du 11 avril 2006 en vertu duquel PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 446.465,-), et

- une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, en date du 28 avril 2006 en vertu duquel PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de trente-sept mille cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 37.182,94).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée au notaire instrumentant par l'original des contrats de prêt entre la Société et PGE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, conclus en date des 11 avril 2006 et 28 avril 2006.

IV. L'associée unique décide d'allouer l'apport excédentaire de vingt-deux euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 22,94) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille cent vingt-cinq euros (EUR 496.125,-) représenté par dix-neuf mille huit cent quarante-cinq (19.845) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 4. – Reçu 4.836,48 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(065340.3/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**PGE PROPERTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**Capital social: EUR 12.500,-**  
 Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
 R. C. Luxembourg B 116.404.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(065341.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

**VIENNA I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 1.200.500,-**  
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 111.121.

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales datés du 30 mai 2006 que APAX WW NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 15, Portland Place, London W1B 1PT, dont le numéro d'immatriculation est le 04693597, a transféré:

1. 38 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Peer Knauer, né le 21 mars 1966 à Munchen, Allemagne, demeurant à Robert-Bernardis-Straße 10, 40474 Düsseldorf, Allemagne;

2. 6 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Hai Cheng, né le 8 octobre 1959 à Hubei, Chine, résidant à Gebrüder-Wright-Straße 24, 53125 Bonn, Allemagne.

Les associés de la Société sont désormais les suivants:

Nom des associés	Nombre de Parts Sociales
APAX WW NOMINEES LIMITED .....	37.655
VIENNA IV, S.à r.l. ....	1
VIENNA V, S.à r.l. ....	1
VIENNA VI, S.à r.l. ....	1
VIENNA VII, S.à r.l. ....	1
VIENNA VIII, S.à r.l. ....	1
VIENNA IX, S.à r.l. ....	1
VIENNA X, S.à r.l. ....	1
VIENNA XI, S.à r.l. ....	1
ALPINVEST PARTNERS 2003 B.V. ....	3.043
CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS INC. ....	3.423
TROVIE LIMITED PARTNERSHIP. ....	3.119
A.S.F. CO-INVESTMENT PARTNERS III, L.P. ....	571
GTELE LLC .....	157
Hai Cheng .....	6
Peer Knauer .....	38
<b>Total .....</b>	<b>48.020</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064071.3/1035/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.